

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121128-07-ECO

PARC D'ACTIVITES DU CAMOU CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA COMMUNE DE BIDOS

M. BELLOT rappelle que par délibération en date du 20.12.2011, le Conseil Communautaire a confirmé son intention d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée, pour le compte de la commune de Bidos, des travaux de desserte du SPEG en prolongement du parc d'activités existant. Le montant des travaux avait été arrêté à 61 853 € HT, soit 73 976.19 € TTC.

L'arrêté préfectoral en date du 29 octobre dernier approuvant notre compétence pour assurer des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, la convention de mandat nécessaire a pu être établie. Elle prend en compte :

En dépenses :

Coût des études : 6 365.11 € (incluant la mission de la CCPO, mandataire : 2 511.60 €)

Montant des travaux : 73 976.19 €

Montant total de : **80 341.30 € TTC**

En recettes :

FCTVA : 12 438.44 €

Participation de la commune de Bidos : 67 902.86 €

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat avec la commune de Bidos

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT